

*Association de la délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'association de la délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication :—  
L'Honorable D. B. Viger, . . . . . \$20 0 0  
" D. Daily, . . . . . 15 0 0  
Minerve.

## BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Kingston, 26 janvier 1844.

*Nominations.*—Il a plu à Son Excellence le gouverneur-Général de faire les nominations suivantes, James Macaulay Higginson, Ecuyer, comme Secrétaire Civil au lieu et place de Rawson William Rawson, Ecuyer, qui a été démis.

—Il paraît, par la réponse du gouverneur général à une adresse des habitants de Malden (district de l'Ouest), que Son Excellence a l'intention de convoquer de nouveau la chambre actuelle dans l'espoir d'une réconciliation. "Je désire, dit Son Excellence, éviter l'excitation que produiraient, il n'est que trop probable, dans tout le pays, un appel au peuple et une élection générale avant l'époque régulière; espérant que le parlement actuel, convaincu de la pureté de mes intentions, donnera son aide aux mesures que, avec l'avis et l'assistance du conseil exécutif, je pourrai adopter ou proposer pour le bien être et la prospérité de la colonie; et je souhaite ardemment que tous les partis mettent de côté leurs animosités politiques et vivent ensemble dans la paix et l'harmonie, ne rivalisant les uns avec les autres qu'en charité et en amour fraternel." Ces sentimens font honneur à Son Excellence et nous souhaitons de tout notre cœur que ses vœux s'accomplissent; mais nous craignons que le motif qui l'empêche de faire un appel au peuple ne soit mal interprété, et que cet appel ne devienne à la fin nécessaire. La chambre actuelle s'est déjà déclarée convaincue de la pureté de ses intentions, mais elle n'en a pas moins insisté sur ce qu'elle regarde comme une partie de notre constitution coloniale.

Son Excellence réitère dans le même document l'assurance de son ardent désir d'administrer les affaires en harmonie avec les vœux bien entendus du peuple et de rendre une égale justice à tous les sujets de Sa Majesté.

Le *Chronicle and Gazette* de Kingston dit au sujet de cette réponse :

"Le gouverneur général déclare qu'il a l'intention d'adhérer strictement au principe pour lequel le peuple a lutté si longtems; et ses ex-ministres disent qu'ils n'en demandent pas davantage. Le différend entre Son Excellence et ses anciens conseillers devrait être d'abord expliqué *clairement, dans le parlement*, et s'il n'est pas concilié là, et qu'une dissolution ait lieu, les électeurs de la province deviendront alors les juges compétens. Mais il est impossible, quant à présent, que le peuple forme aucune détermination juste, car les deux parties reconnaissent le même principe, et aucun acte spécial n'est soumis à la décision du pays. Le parlement assemblé, le cas sera différent: Son Excellence aura à ses conseillers jurés pour expliquer ses vues, et les ex-ministres seront aussi pré-ens pour défendre leur conduite; après cela sera le tems de constater l'opinion publique sur le sujet."

Il est malheureux que ces vues n'aient pas été adoptées par les adversaires des ex-ministres, car, d'après la manière de voir du *Chronicle*, toutes ces adresses où l'on censure les ex-ministres comme ayant voulu empiéter sur la prérogative de la couronne sont autant de jugemens prématurés, et Son Excellence a l'air de se compromettre en le- déjouant.

En répondant à une adresse du district de Newcastle, S. E. a fait la déclaration suivante que nous prenons plaisir à enregistrer.

"Je me réjouis de vous voir manifester l'ardent désir que nos co-sujets d'origine française participent pleinement à tous les avantages de notre liaison avec l'empire britannique. Mon opinion a toujours été que, de quelque origine qu'ils soient, tous les sujets de Sa Majesté doivent avoir des droits et jouir d'avantages égaux, sans distinction. J'ai toujours suivi la marche prescrite par cette conviction, et rien ne m'en fera jamais dévier."

La réponse suivante à une adresse de la ville de Niagara contient aussi des déclarations dont nous prenons acte :

"C'est avec la plus haute satisfaction, Messieurs, que j'apprends que ma conduite, en maintenant la prérogative de la couronne contre des usurpations est approuvée par vous.

"Je ne doute point que les principes du gouvernement responsable, tels qu'annoncés dans les résolutions de la chambre d'assemblée de septembre 1841, ne puissent être mis en pratique à l'avantage et au contentement de la province, avec du bon sens et du bon vouloir de la part de tous ceux qui sont engagés dans cette œuvre, sans qu'il soit rien sacrifié soit de la prérogative de la couronne ou des droits et libertés du peuple. J'adhérerai fermement à ces principes et à ces résolutions.

"Je me réjouis de voir les sentimens que vous exprimez à l'égard de nos co-sujets du Bas-Canada. Ces sentimens concordent avec les miens, et auront toujours la règle de ma conduite. Les habitans de l'une ou de l'autre province ont un droit égal à participer à l'administration du gouvernement et à tous les autres avantages que l'Etat peut offrir.

"Agréez mes sincères remerciemens de l'assurance de votre appui, et des vœux dont vous me communiquez l'obligeante expression pour la continuation de la liaison avec cette colonie. Si j'avais prévu les difficultés dont un gouverneur dévoué de tout cœur au bien-être de la province pouvait être assiégré, et provenant uniquement de tentatives de réduire à une nullité l'autorité du gouvernement de S. M., et de faire du gouverneur un instrument entre les mains d'un parti, j'aurais pu hésiter à accepter une charge embar-

assée de la sorte; mais étant ici, et ayant des devoirs à remplir, je ne reculerais devant aucun obstacle; et pendant que je suis honoré de la confiance de notre gracieuse souveraine, je ne me séparerai point spontanément du Canada, tant qu'il y aura des difficultés à vaincre."

—A la Pointe-aux-Trembles, M. J.-Élie Toupin dit Dussault, et son épouse Dame Angélique Bélaud, ont renouvelé la 50e année de leur mariage le 10 janvier courant. Feu Mgr. Baily avait uni ces heureux époux, et le révérend M. Poulin de Courval a été le ministre qui a offert pour eux, le 20 dernier, le sacrifice de la messe, après quoi ce respectable couple, rendu chez lui, s'est retrouvé entouré par 70 personnes, tous ses enfans, petits-enfans et neveux qui étaient venus le féliciter sur la verte vieillesse et l'excellente santé dont jouissent M. et Mme. Dussault. Cette fête a été terminée par un excellent repas, assaisonné par la joie et le plaisir. *Canadien.*

## ANGLETERRE.

—Une lettre de Birmingham, sous la date du 20 décembre, donne les nouvelles suivantes :

"M. le comte de Chambord (le Duc de Bordeaux) a quitté Londres le 18 décembre au matin. Plusieurs centaines de Français étaient accourus avant le jour à Belgrave-Square, pour prendre congé du royal voyageur. Au moment de monter en voiture, Henri de France leur a exprimé en quelques paroles le plaisir qu'il avait eu à les voir et le regret qu'il éprouvait en se séparant de ses compatriotes.

La lettre que nous citons parle ensuite de la réception du prince à Birmingham et de ses visites aux principaux établissemens, puis elle ajoute :

"Pendant les jours qui vont suivre, M. le comte de Chambord continuera ses visites d'étude dans les usines de Birmingham et des environs; il retournera ensuite par Oxford à Londres, où il se propose de passer les fêtes de Noël.

"Après les fêtes, Henri de France reprendra la suite de ses excursions vers l'Ouest et le Sud de l'Angleterre. La facilité avec laquelle on peut rentrer dans la métropole au moyen des chemins de fer qui, de tous côtés, rayonnent vers ce centre, permettra au royal voyageur de se reposer plusieurs fois à Belgrave-Square durant le reste de son séjour en ce pays, sans qu'on puisse cependant indiquer d'avance les époques de son retour à Londres."

—Les journaux anglais sont entièrement dépourvus d'intérêt. Nous voyons seulement que la nouvelle ordonnance sur le commerce de l'Algérie inspire un vif mécontentement de l'autre côté du détroit. Le *Chronicle* se console par cette réflexion, que les couvertures anglaises et les fusils anglais continueront de passer par Tunis et Maroc, et qu'il n'est pas de ligne de douaniers qui puissent surveiller tout le désert.

## IRLANDE.

—Le 18, l'association du rappel a tenu à Dublin, sa séance hebdomadaire. M. O'Connell a exposé son plan sur les relations entre les propriétaires fonciers et les fermiers. Puis, sur la motion de M. John O'Connell, on a adopté une résolution dans le but d'inviter le clergé irlandais à seconder de tous ses efforts la recherche des documents et renseignements touchant ces relations, afin que la commission chargée par le gouvernement d'étudier cette matière, soit mise à même de l'apprécier avec justesse.

## FRANCE.

—Voici le discours du roi des Français à l'ouverture des chambres, le 27 décembre dernier :

"Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

"L'heureux accord des pouvoirs de l'état et le loyal concours que vous avez prêté à mon gouvernement, ont porté leurs fruits. Au sein de l'ordre maintenu sans effort, et sous l'empire des lois, la France déploie avec confiance sa féconde activité. La condition de tous les classes de citoyens s'améliore et s'éleve. Les effets de cette prospérité nous permettront de rétablir, entre les dépenses et les revenus de l'état dans les lois des finances qui vous seront incessamment présentées, un équilibre justement désiré.

"Nous pouvons jouir avec sécurité de ces biens de la paix, car elle n'a jamais été plus assurée. Mes relations avec toutes les puissances sont pacifiques et amicales.

"Des événemens graves sont survenus en Espagne et en Grèce. La reine Isabelle II, appelée si jeune au fardeau du pouvoir, est, en ce moment, l'objet de toute ma sollicitude et de mon intérêt le plus affectueux. J'espère que l'issue de ces événemens sera favorable à deux nations amies de la France, et qu'en Grèce, comme en Espagne, la monarchie s'affermira par le respect mutuel des droits du trône et des libertés publiques. La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande Bretagne, et la cordiale entente qui existe entre mon gouvernement et le sien, me confirment dans cette confiance.

"J'ai conclu avec le roi de la Sardaigne et les républiques de l'Equateur et du Venezuela, des traités de commerce, et je poursuis, avec d'autres états dans les diverses parties du monde, des négociations qui, en maintenant au travail national la sécurité qui lui est due, ouvrent de nouvelles carrières à son intelligente activité.

"J'ai en la satisfaction de voir le cercle de ma famille agrandi par le mariage de mon fils, le prince de Joinville, avec la princesse Françoise,œur de l'empereur du Brésil et de la reine de Portugal. Cette union, en assurant le bonheur de mon fils, ajoute une consolation de plus à celles que Dieu m'a réservées.

"Notre domination dans l'Algérie sera bientôt générale et tranquille. Sou-